



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor



REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

19 octobre 2021

Sommaire

Actualité économique

- Environnement macro-économique : Nadev 2021/ Redressement de l'emploi et persistance des problèmes structurels / Recours accru aux CDD par les entreprises / Record de l'export
- Politiques européennes : Suivi d'exécution du PNRR / React EU
- Politique économique et sociale : Première étape de la réforme fiscale

Actualité financière

- Emission du premier BTP Green
- Un passage massif au paiement numérique

Soutien financier à l'export

- « Bond Food Mezzogiorno », le nouveau programme de soutien financier au secteur agroalimentaire dans le Sud

Administration

- Fin du télétravail pour 3,2 millions d'agents publics

Numérique

- Une offre à quatre pour le *cloud* italien

Tourisme

- Une plateforme nationale des structures d'hébergement pour lutter contre l'économie non observée

Relations bilatérales

- Lancement du 1^{er} forum économique France-Mezzogiorno le 11 octobre à Naples
- G20 Innovation League: victoire de la startup française Virtuo à la 1^{ère} édition du concours de startups du G20
- Renforcement des échanges entre les administrations française et italienne

LE CHIFFRE À RETENIR

+6%

La prévision de croissance du PIB
en 2021



Actualité économique

Nadef 2021, l'Italie améliore ses prévisions

La [Nadef](#) 2021 - rapport qui actualise les paramètres économiques et budgétaires par rapport à ceux d'avril dernier pour le triennal 2022-2024 et qui prépare la prochaine loi de finances - a été approuvée en conseil des ministres et transmis au Parlement. Portée par la confiance retrouvée, la dynamique des entreprises et des ménages et les ressources européennes (NGEU, rachats de la BCE), l'Italie revoit à la hausse sa prévision de croissance du PIB 2021 à +6% (+1,5 pp), puis +4,7% en 2022. Le déficit s'améliore à 9,4% du PIB en 2021 (contre 11,8%) et 5,6% en 2022. L'Italie réduit sa dette à 153,5% en 2021 (après 155,6% en 2020).

Le recul de la pandémie, la croissance de la demande mondiale, le rebond économique du 1^{er} semestre et l'hypothèse d'un allègement des dernières mesures restrictives soutiennent ces prévisions qui reposent sur la poursuite d'une politique expansionniste jusqu'en 2024. La « *manovra* » d'environ 23 Md€ pour 2022 (qui sera l'objet de la loi de finances) devrait permettre de poursuivre les politiques déjà engagées (notamment santé, PME, transition verte et digitale), lancer les réformes de la fiscalité et des amortisseurs sociaux, et accompagner la relance de l'investissement dans les secteurs d'avenir (recherche, innovation, éducation).

Transformer le rebond économique en croissance structurelle durable, tel est l'enjeu pour l'Italie qui mise sur l'impact des investissements et réformes du PNRR.

L'emploi se redresse depuis janvier, mais les problèmes structurels demeurent

De janvier à fin août, le [nombre d'actifs occupés](#) a augmenté de 430 000, malgré les baisses de 0,1% en juillet et 0,3% en août.

Le taux d'emploi s'établit à 58,1% (contre 58,7% en février 2020) : près de 390 000 actifs manquent encore pour retrouver le niveau pré-crise de 23,2 millions.

Le taux de chômage reste stable à 9,3%, contre 7,5% dans la zone euro. Les disparités demeurent : le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est inchangé à 27,3%, celui des femmes augmente

légèrement à 10,7% (+0,1 pt), tandis que le taux des hommes reste stable à 8,3%.

Les entreprises s'adaptent à la reprise par un recours accru aux CDD

Selon une [étude conjointe](#) de la Banque d'Italie et du ministère du travail, de janvier à août 2021, 3,8 millions de nouveaux contrats de travail ont été conclus, 3 millions ont pris fin, soit une création nette de 830 000 emplois contre 689 000 sur la même période en 2019. La quasi-totalité des créations (90%) sont des contrats à durée déterminée (contre 23,8% en 2019). Ce taux particulièrement élevé révèle que les entreprises optent pour la flexibilité dans cette période de reprise. Les secteurs les plus créateurs d'emplois sont, sans surprise, les services (693 813 emplois nets créés) et l'industrie (138 466), tirés par la reprise de l'activité touristique (425 397) et le dynamisme de la construction (63 893). Sur le plan géographique, 481 000 emplois sont dans les régions du Centre Nord, contre 352 000 dans le *Mezzogiorno*.

La fin de l'interdiction de licencier au 1^{er} juillet pour les grandes entreprises de l'industrie et de la construction ne s'est pas accompagnée d'une vague de licenciements, que craignaient les syndicats : le nombre des licenciements (10 000) est sensiblement égal à celui de 2019. Cela s'explique par la vigueur de la demande, mais aussi par la possibilité qu'ont eu les entreprises de recourir au chômage partiel sans coût.

L'export italien affiche des résultats exceptionnels

Le ministre des affaires étrangères, Luigi Di Maio, a qualifié l'année 2021 de « record pour l'export italien ». Sur les 7 premiers mois, la Péninsule a fait mieux que la France et l'Allemagne, avec une croissance des ventes à l'étranger de 22,8%, contre respectivement 16,9% et 16,3% pour ses deux voisins. Avec environ 300 Md€ d'exportations, l'Italie dépasse ses résultats de 2020 (244 Md€ sur 7 mois), et ceux de 2019 (286 Md€), année faste de l'export italien.

Cette performance s'explique en grande partie par le dynamisme du marché américain (avec +35% des ventes), suivi de l'Allemagne (+15,9%), de la Suisse (+31,5%) et de la France (+11,5%). La croissance est tirée en particulier par la vente de métaux de base et de produits métalliques (+34,9%) ; de machines et appareils (+22,4%) ; de moyens de transport hors automobiles (+36,3%) et d'automobiles (+42,6%).

Les importations en valeur progressent également (+7,7% en g.a), de manière plus soutenue avec les pays extra-européens (+10,6% contre 5,4%), en raison de la hausse des prix à l'import (+10,5% en g.a.) suite à la revalorisation des prix des produits énergétiques et des biens intermédiaires.

Politiques européennes

L'Italie renforce le suivi de l'exécution du PNRR

Pour mettre en œuvre son plan de relance, l'Italie a mis en place une gouvernance avec un pilotage centralisé auprès de la présidence du Conseil (voir [Regards de juin 2021](#)).

Le [conseil des ministres](#) qui s'est tenu fin septembre sur la mise en œuvre des réformes et des projets a décidé de renforcer les modalités de suivi du PNRR pour assurer sa bonne exécution. 13 bornes et objectifs sont atteints, répartis entre 5 investissements (21%) et 8 réformes (30%). Parmi ces dernières, trois ont déjà été approuvées cet été (simplification administrative, réforme de l'administration et de la justice pénale).

Mais l'Italie doit présenter un bilan de 51 bornes et objectifs à réaliser d'ici le 31 décembre, soit 19 réformes et 19 investissements restants à finaliser. Sont en cours les réformes de la justice civile et de la fiscalité (au parlement), et sont attendues celle de la concurrence et les mesures touchant aux politiques actives et aux amortisseurs sociaux.

Ce constat a conduit le gouvernement à renforcer le suivi auprès des ministères : ces derniers devront transmettre un plan détaillé des réformes à approuver et des textes d'application à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année. Les ministres et les régions seront également davantage responsabilisés, les premiers par leur convocation à des comités sectoriels, les seconds par leur participation au prochain comité de pilotage du PNRR de la présidence (« *cabina di regia* »).

En atteignant ces bornes, l'Italie sera assurée de percevoir la deuxième tranche de fonds européens.

React EU finance les politiques actives de l'emploi en Italie

Dans le cadre du soutien à la reprise économique et sociale, en septembre, la [Commission européenne](#) a octroyé une nouvelle tranche de 4,7 Md€ de prêts via le programme « *React EU* » : 4,5 Md€ au titre de l'*European Social Fund* (sur 16,6 Md€) et 0,2 Md€ au

titre du *Fund for European Aid to the Most Deprived* (sur 0,67 Md€).

La 1^{ère} enveloppe est destinée à soutenir l'emploi dans les régions les plus affectées par la crise (Abruzzes, Molise, Campanie, Pouilles, Basilicate, Calabre, Sicile et Sardaigne). Elle financera les politiques actives du travail à destination des jeunes, des femmes, des chômeurs, et renforcera la formation et la protection de l'emploi dans les petites entreprises de ces régions. Parmi les mesures clés figurent la réduction de 30% des charges sociales patronales pour les PME qui embauchent des salariés dans le Sud (2,7 Md€) ou des jeunes de moins de 36 ans en CDI (0,2 Md€), la création d'un « *Fonds pour les nouvelles compétences* » pour financer la formation des salariés (1 Md€) et le renforcement des centres publics pour l'emploi afin d'accompagner les chômeurs de longue durée (0,5 Md€).

La 2^{ème} enveloppe de 0,2 Md€ financera l'achat de bons alimentaires pour les plus nécessiteux. On rappellera que la crise Covid a conduit 2,5 millions de personnes à recourir à l'aide alimentaire et a accru le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté absolue d'un million, pour le porter à 5 millions au total.

Politique économique et sociale

Le gouvernement a approuvé le projet de loi d'habilitation en vue de la réforme fiscale

Annoncé pour fin juillet, le projet de loi d'habilitation pour la réforme fiscale (*disegno di delega fiscale*) a été approuvé par le gouvernement ([conseil des ministres du 5 octobre](#)). Il fixe les quatre principes qui doivent sous-tendre la réforme de la fiscalité italienne : relancer la croissance grâce à un système d'imposition plus efficace et qui abaisse la pression fiscale sur les facteurs de production ; rationaliser et simplifier le système fiscal en supprimant les micro-impôts ; respecter la progressivité de l'impôt, mesure qui se rattache au principe constitutionnel de justice et d'équité ; et lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales. Pour financer la réforme, une enveloppe de 2 Md€ en 2022 et une autre de 1 Md€ en 2023 ont été réservées par le ministre de l'économie et des finances.

Cette réforme sera réalisée par un ou plusieurs décrets législatifs, que le gouvernement devra

produire dans un délai de 18 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi d'habilitation.

Le projet de loi de délégation présente les grands axes d'intervention.

- Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPEF) : à terme, l'Italie appliquera un taux unique pour tous les revenus du capital (pour soutenir le marché des capitaux), tandis que pour les revenus du travail seront abaissés les taux effectifs et marginaux pour les classes basses et moyennes (avec l'objectif de stimuler l'offre de travail). La réforme portera également sur les déductions de la base imposable et des réductions d'impôts (dépendances fiscales).

- Impôts sur la consommation : les taux de TVA (aujourd'hui au nombre de 4, allant de 4% à 22%) seront revus et rationalisés, et une taxe carbone sera créée sur les produits énergétiques. La gestion de la TVA sera simplifiée pour lutter contre la fraude fiscale.

- Fiscalité des entreprises : la taxe régionale sur la production (IRAP) sera progressivement supprimée et l'impôt sur les sociétés (IRES) sera revu (taux et base imposable) et simplifié.

- Réforme du cadastre : la réforme a pour objectif de faire émerger les immeubles fantômes, qui ne sont pas recensés actuellement, et introduire dans le fichier des immeubles la valeur patrimoniale des biens si possible sur la base des données de marché qui seront régulièrement mises à jour. L'imposition reste sans modification jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Actualité financière

Finance durable : succès de l'émission du premier BTP Green de l'Italie

En mars dernier, l'Italie avait annoncé une entrée sur le marché des obligations souveraines vertes destinées à financer la transition écologique et le climat, soit un total de projets estimés à 35 Mds€. Le premier BTP Green, d'une maturité de 24 ans (échéance 30 avril 2045) et doté d'un coupon d'1,57%, a été émis pour un montant de 8,5 Md€ le 3 mars 2021. Destinée aux investisseurs institutionnels, l'émission a été particulièrement bien reçue, générant un nombre record de demandes d'une valeur de 80 Md€.

Cette initiative fait suite à un engagement de l'Italie pour une finance durable initié en 2016. L'Italie a contribué à l'élaboration du rapport « *Financing the Future* » et institué deux groupes de recherche pour étendre ce segment de marché : un comité pour la bioéconomie et la fiscalité durable en 2019 et un groupe de travail sur la finance durable en 2020. Le décret *Clima* de 2019 puis la loi de finances pour 2020 annonçaient de futurs investissements verts.

Les dépenses d'investissement que l'Etat prévoit de financer à travers le BTP Green seront utilisées pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies en 2030 et sont en cohérence avec les lignes des « EU Green Bond Standards » actuellement en négociation. Elles ciblent principalement des secteurs d'avenir : le changement climatique, les transports et le numérique. 27% concernent les interventions contre les dégradations hydrogéologiques, 25% les activités de recherche de l'Agence pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement (ENEA), 15% le développement des réseaux métropolitains et 9% les infrastructures hydrauliques.

Les dépenses doivent respecter les critères établis par le cadre de référence du ministère de l'économie et des finances, et s'inscrire dans un des six « secteurs verts » décrits par la taxonomie européenne : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport, économie circulaire, protection de l'environnement et recherche.

Pour conserver la confiance des marchés, un comité interministériel orientera et vérifiera la cohérence des dépenses avec la taxonomie européenne, et le ministère de l'économie et des finances produira un rapport annuel intitulé « *Italian Sovereign Green Bond Allocation and Impact Report* » à destination du marché.

Un passage massif au paiement numérique

Au 1^{er} semestre 2021, les paiements numériques se sont élevés à 145,6 Md€, en hausse de 23% par rapport à la même période 2020. Cette augmentation est tirée par les paiements sans contact qui atteignent 52 Md€ (+66%) et ceux via smartphone à 2,7 Md€ (+108%). En termes de nombre de transactions numériques, une croissance encore plus importante est observée : 3,2 Md€ de transactions ont été réalisées contre 2,3 Md€ en 2020 (soit +41%).

Le passage massif au paiement numérique a été accéléré par la mise en place du dispositif « *Cashback* » (mesure du gouvernement « Conte II ») par lequel 10% des sommes réglées par carte bancaire font l'objet d'un remboursement (dans la limite de 150€ par semestre et si au moins 50 opérations ont été réalisées). La participation à cette initiative a permis d'enregistrer plus de 750 millions de transactions, soit plus de 24% des transactions par carte réalisées au 1^{er} semestre 2021. Cela signifie que les 9 millions d'Italiens adhérents au dispositif ont utilisé la carte bancaire plus fréquemment que la moyenne et pour des montants plus faibles. En effet, le ticket de caisse baisse en moyenne de 6 euros, en passant de 51,7 à 45,7 euros.

❖ Soutien financier à l'export

« **Bond Food Mezzogiorno** », le nouveau programme de soutien financier au secteur agroalimentaire dans le Sud

Unicredit et l'assureur-crédit public italien Sace ont lancé « **Bond Food Mezzogiorno** », le premier programme de minibonds pour le secteur agroalimentaire du Sud. L'objectif est de soutenir les investissements de moyen-long terme des entreprises qui veulent améliorer leurs prestations durables, ainsi que leurs projets de développement sur les marchés étrangers. 8 entreprises ont émis des obligations, souscrites par Unicredit à hauteur de 27 M€, dont 4 ont été garanties par SACE.

❖ Administration

Fin du télétravail pour 3,2 millions d'agents publics

A compter du 15 octobre 2021, le télétravail cesse d'être l'une des modalités ordinaires de travail pour les salariés du secteur public, comme annoncé par le [décret](#) du 24 septembre 2021. Chaque administration a dû adopter les mesures pour un retour en présentiel dans les activités de guichet, d'accueil et de services pour les usagers (activités de *front office* et *back office*). Pour garantir la distanciation sociale, peuvent être proposés des

horaires plus flexibles et échelonnés d'arrivée et de départ du bureau pour les 3,2 millions d'agents publics.

Le télétravail pourra être autorisé si l'administration assure l'efficacité des services et une rotation du personnel en télétravail. Chaque administration devra également présenter un plan pour rattraper les prestations retardées à cause de la pandémie et garantir aux agents travaillant à distance des outils technologiques sécurisés (plateformes numériques, *clouds*, équipement informatique).

Les négociations en cours avec les syndicats pour le renouvellement des contrats collectifs nationaux prévoient de fixer les règles relatives au télétravail.

❖ Numérique

Une offre à quatre pour le *cloud* national

Quatre entreprises, la [CDP](#), Leonardo, Sogei et Tim, ont présenté conjointement au ministère de l'innovation technologique une proposition de partenariat public-privé pour créer le Pôle Stratégique National (PSN), un *hub* pour stocker les applications de l'administration et les données des citoyens. Cette infrastructure s'intègre dans le plan global d'accélération numérique pour garantir la sécurité et le contrôle des données nationales. L'accord prévoit la création d'une « *NewCo* » dont 20% sera détenu par la CDP, 25% par Leonardo, 10% par Sogei et 45% par Tim.

Cette proposition permettra à l'administration de lancer rapidement un appel d'offre public auquel pourront participer tous les opérateurs intéressés. Le PSN sera doté d'un *data center* de nouvelle génération (doté d'un haut niveau de sécurité et d'efficacité énergétique) qui sera créé dans deux régions en Italie et fournira notamment des services en *cloud computing*.

❖ Tourisme

Une plateforme nationale des structures d'hébergement pour lutter contre l'économie non observée

Une plateforme nationale pour la collecte des données relatives aux logements destinés à la location de courte durée sera créée dans les prochains mois. Chaque structure locative sera dotée d'un code d'identification à mentionner

dans les annonces. Le [décret du ministère du tourisme du 29 septembre 2021](#) a en effet mis en place une mesure déjà prévue dans le décret-loi *Crescita* n°34/2019.

L'objectif est de cartographier l'offre des structures d'hébergement touristiques pour introduire des paramètres (jusqu'à présent régionalisés) homogènes à l'échelle nationale (type d'hébergement, emplacements, capacité d'accueil, gestionnaire de la structure...). Cette initiative vise à lutter contre les activités illégales de location meublée saisonnière. Environ 80% de [l'économie non observée](#) est générée par le secteur tertiaire, dont 40,3% par les activités de commerce, transports, hébergement et restauration. Des sanctions allant de 500€ à 5 000€ sont prévues, qui se doublent en cas de récidive, pour chaque structure d'hébergement qui ne dispose pas de son code.

Le ministère du tourisme doit confier la réalisation de cette plateforme par un appel d'offre et définir un protocole d'accord avec les régions et provinces autonomes de Trente et Bolzano qui fixera la date d'entrée en vigueur du code d'identification.

Relation bilatérale

Inauguration du 1^{er} forum économique des entreprises françaises et du Mezzogiorno, à Naples, le 11 octobre 2021

Le 1^{er} Forum économique France-Mezzogiorno a été inauguré au Consulat général de France à Naples, en présence de Franck Riester, ministre délégué à l'Europe et aux affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, Vincenzo De Luca, président de la Région Campanie. Gaetano Manfredi, maire nouvellement élu de Naples, Vito Grassi, président du Conseil des représentations régionales et des politiques de cohésion territoriale et vice-président de la Confindustria, et Denis Delespaul, président de la Chambre de commerce et d'industrie France-Italie. Christian Masset, ambassadeur de France en Italie, et Laurent Burin des Roziers, consul général, ont accueilli les invités.

Cette première réunion a vu la participation de plus de 30 entreprises italiennes et françaises ayant des activités dans le Sud de l'Italie dans les domaines de

l'énergie, de la construction, de l'agroalimentaire, des transports ou des services.

Avec le soutien de la CCI franco-italienne, le nouveau forum se composera d'une réunion économique régionale annuelle et sera divisé en clubs locaux pour des réunions régulières dans différentes villes du Sud de l'Italie. Ces réunions permettront une coopération plus étroite entre les entreprises françaises et leurs filiales actives dans les régions du Sud de l'Italie et les entreprises de l'Italie du Sud qui ont investi en France ou qui souhaitent le faire.

G20 Innovation League : victoire de la startup française Virtuo à la 1^{ère} édition du concours de startups

Le 10 octobre s'est tenu à Sorrente la G20 Innovation League, un concours de start-ups organisé dans le cadre du G20 par la présidence italienne. Cet événement était le premier dédié à l'innovation organisé dans le cadre du G20, et avait pour objectif d'identifier les 10 startups proposant les meilleures solutions dans 5 catégories, identifiées comme les « défis de demain » : intelligence artificielle, internet des objets, technologies vertes (*cleantech*), technologies de la santé (*healthtech*), et villes intelligentes et mobilité. Chaque Etat y était représenté par 5 fonds de capital-risque, la centaine de fonds ainsi réunie formant le jury du concours, et une startup par défi. Cette première édition a rassemblé 86 startups (dont 59 en présentiel), environ 70 fonds de capital-risque et 21 grandes entreprises.

La startup française Virtuo (Karim Kaddoura, co-fondateur) a gagné le 1^{er} prix du défi Smart city & mobility. Virtuo est lauréat du FT 120. Elle propose un service de location de voitures semi-autonomes et connectées via une application mobile destinée à simplifier l'ensemble du parcours de location.

Renforcement des échanges entre les administrations française et italienne

Le ministre de l'Administration, Renato Brunetta, a participé au "Cercle d'Affaires", organisé par la chambre de commerce et d'industrie France-Italie, qui s'est tenu le 4 octobre 2021 au Palais Farnese autour de l'ambassadeur de France, Christian Masset, du président de la chambre, Denis Delespaul, et de dirigeants de grandes entreprises italiennes et françaises.

Le ministre s'est engagé à signer un accord de partenariat avec le ministre français de la fonction publique sur le renforcement de la coopération dans des domaines clés du travail: recrutement, compétences, mobilité. L'objectif est de renforcer les échanges lancés ces dernières années entre les deux ministères chargés du recrutement et de la formation des cadres et des fonctionnaires : l'École nationale d'administration (Sna) et l'École nationale d'administration (Ena) qui sera remplacée par l'Institut du service public (Isp) à partir de janvier 2022.

Le Sna, présidé par la professeure Paola Severino, joue un rôle fondamental dans la modernisation de l'administration italienne et dans le projet de renouvellement et de valorisation du capital humain public. Dans ce processus, l'internationalisation du Sna est un atout fondamental et l'Ena-Isp est un partenaire d'excellence prioritaire.

Tableau de bord – Prévisions Italie

	Ministère de l'économie et des finances (sept. 2021, NADEF)			Banque d'Italie (16 juillet 2021)		Commission européenne (7 Juillet 2021)		Consensus Forecast (oct. 2021)		FMI (Octobre 2021)		OCDE (Sept. 2021)	
	2020	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
PIB réel	-8,9	6,0	4,7	5,1	4,4	5,0	4,2	5,9	4,3	5,8	4,2	5,9	4,1
Déficit	-9,6	-9,4	-5,6							-10,2	-4,7	-10,6	-5,7
Dette	155,6	153,5	149,2							154,8	150,4	158,6	155,1
Inflation (IPCH)	-0,2	0,5	1,5	1,5	1,3	1,4	1,2	1,7	1,7	1,7	1,8	1,5	1,3
Chômage (%)	9,3	9,6	9,1	10,5	10,3							10,4	10,1

Compilation SER – dernières données disponibles au 18/10/2021 (en attente publication DPB 2022).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique régional de Rome
 Directeur de la publication : Frédéric KAPLAN
 Revu par : Laura TORREBRUNO
 Rédacteurs : Marie-Géline FAVIER, Federica MERCANTI, Capucine LOUIS, Manon RENARD
 Pour s'abonner : rome@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.